RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 04276
Numéro SIREN : 834 255 200
Nom ou dénomination : IDK DEV 2

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2023 sous le numéro de dépôt 12666

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

23S012666

Désignation de l'entreprise : SAS IDK DEV 2 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 162 Boulevard du Fourmies 59100 ROUBAIX — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 8 3 4 2 5 5 2 0 0 0 0 0 1 8 — Néant : *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 000	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	1 817	7 814
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
		TOTAL (III)	CJ	CK	4 817	7 814
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	4 817	7 814

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COPIE Certifiée Conforme

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS IDK DEV 2 — Néant : *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		1 593
	Report à nouveau	DH	(557)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(625)	(2 151)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 817	4 442
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		60
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		3 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		312
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 000	3 372
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 817	7 814

COPIE Certifiée Conforme

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 000 / 3 372
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IDK DEV 2 — Néant | | *

			Exercice N			Exercice (N – 1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue biens *	FD	FE	FF		
	Production vendue services *	FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	580	1 913
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	45	237
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*			GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*			GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	625	2 151
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(625)	(2 151)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(625)	(2 151)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COPIE Certifié Conforme

Cegid Group

Désignation de l'entreprise SAS IDK DEV 2 — Néant : *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	625	2 151
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(625)	(2 151)

COPIE Certifiée Conforme

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**	obligatoires **A9**	
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IDK DEV 2
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 162 boulevard de Fourmies
59100 Roubaix
834 255 200 RCS de Lille Métropole

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 12 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le douze juin,
A 14 heures,
Au siège social,

La Société ÏD GROUP, Société par actions simplifiée, au capital de 399 742 € ayant son siège social au 162 Boulevard de Fourmies 59100 ROUBAIX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE MÉTROPOLE sous le numéro 955 501 259, représentée par Grégoire DUFOREST,

[...]

En conséquence, l'associé unique prend les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, connaissance prise du rapport général des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de (625) €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'Associé, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, prend acte de l'absence de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision adoptée.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

L'Associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de (625) euros de la manière suivante :

Au report à nouveau				-625 €
Pour le porter de	*-557 €*	*à*	*-1 182 €*	
Total affecté :				**-625 €**

** réserve constituée lors de la recapitalisation de 2021 (indisponible à d'autres fins que l'apurement des pertes futures)*

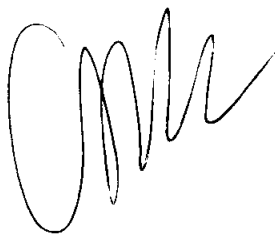
Rappel des dividendes distribués

L'Associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Décision adoptée.

[...]

Pour extrait certifié conforme
L'associé unique
La Société ID GROUP
Représentée par son Président ID VALEURS,
Représentée par Grégoire DUFOREST



Cs

COPIE
Certifiée
Conforme

IDK DEV 2

Annexe aux comptes annuels

de l'exercice clos le

31 décembre 2022

Montants exprimés en EUR

Table des matières

1	Faits caractéristiques	2
1.1	Evènements principaux de l'exercice	2
1.2	Evénements post-clôture	2
2	Principes, règles et méthodes comptables	3
3	Informations relatives au bilan	4
3.1	ACTIF	4
3.1.1	Tableau des immobilisations	4
3.1.2	Tableau des amortissements	4
3.1.3	Immobilisations incorporelles	4
3.1.4	Immobilisations corporelles	4
3.1.5	Immobilisations financières	4
3.1.6	Stocks	4
3.1.7	Créances	4
3.1.8	Valeurs mobilières et disponibilités	4
3.1.9	Comptes de régularisation	4
3.1.10	Créances et dettes en devises, écarts de conversion	5
3.2	PASSIF	6
3.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	6
3.2.2	Capital	6
3.2.3	Provisions pour risques et charges	6
3.2.4	Dettes financières	7
3.2.5	Autres dettes	7
3.2.6	Comptes de régularisation	7
4	Informations relatives au compte de résultat	8
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique	8
4.2	Résultat financier	8
4.3	Résultat exceptionnel	8
4.4	Autres informations sur le compte de résultat	8
4.4.1	CICE	8
4.4.2	Transfert de charges	8
4.4.3	Impôt sur les bénéfices	8
5	Autres informations	8
5.1	Engagements financiers	9
5.2	Effectif moyen	9
5.3	Engagement formation au titre du CPF	9
5.4	Rémunération des dirigeants	9

1 Faits caractéristiques

La société n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice.

1.1 Evènements principaux de l'exercice

RAS

1.2 Evénements post-clôture

RAS

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes ont été établis conformément au PCG, et au règlement comptable de l'ANC (PCG, art. 833-2/1 et art. 832-2/1).

Pour les règles et méthodes plus spécifiques appliquées aux différents agrégats du bilan et du compte de résultat, cf. sections ci-dessous.

3 Informations relatives au bilan

3.1 ACTIF

3.1.1 Tableau des immobilisations

NA

3.1.2 Tableau des amortissements

NA

3.1.3 Immobilisations incorporelles

NA

3.1.4 Immobilisations corporelles

NA

3.1.5 Immobilisations financières

NA

3.1.6 Stocks

NA

3.1.7 Créances

3.1.7.1 Classement par échéance

N/S

3.1.7.2 Dépréciation des créances

NA

3.1.7.3 Détail des principaux produits à recevoir

RAS

3.1.8 Valeurs mobilières et disponibilités

NA

3.1.9 Comptes de régularisation

RAS

3.1.10 Créances et dettes en devises, écarts de conversion

NA

3.2 PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	Ouverture 2022	Affectation Résultat 2021	Augmentation de capital	Autres mvts	Résultat 2022	Clôture 2022
Capital social	5 000	0	0	0	0	5 000
Primes et réserves	1 594	-1 594	0	0	0	0
Report à nouveau	0	-557	0	0	0	-557
Résultat	-2 151	2 151	0	0	-626	-626
Total	**4 443**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-3 817**

3.2.2 Capital

3.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 5 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Filiales	Nombre d'actions	Valeur (en euros)
Position en début d'exercice	5 000	5 000
Constitution de la société	0	0
Diminution de capital	0	0
Position en fin d'exercice	**5 000**	**5 000**

3.2.3 Provisions pour risques et charges

Les risques connus et probables sont provisionnés à la clôture de l'exercice, dès lors qu'ils peuvent être estimés avec une précision suffisante, dans le respect du principe de prudence.

3.2.4 Dettes financières

3.2.4.1 Classement par échéance

N/S

3.2.4.2 Emprunt et dettes financières divers

Pour une meilleure compréhension des états financiers, les comptes courants créditeurs sont reclassés en emprunt et dettes financières divers.

3.2.5 Autres dettes

3.2.5.1 Classement par échéance

N/S

3.2.5.2 Charges à payer

Montants exprimés en euros

Nature	Montant
Factures Non Parvenues	0
Agios bancaires	0
Total	**0**

3.2.6 Comptes de régularisation

RAS

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

NA

4.2 Résultat financier

RAS

4.3 Résultat exceptionnel

RAS

4.4 Autres informations sur le compte de résultat

4.4.1 CICE

NA

4.4.2 Transfert de charges

RAS

4.4.3 Impôt sur les bénéfices

Au 31/12/2022, la société IDK DEV 2 est filiale du groupe fiscalement intégré ID Valeurs.

Dans ce contexte, chaque société se voit imputer l'impôt sur les sociétés dont elle serait redevable dans le cadre d'une imposition séparée. La différence entre l'impôt dû par le groupe et l'impôt imputable à chaque membre participant du groupe intégré est constatée au niveau de la société mère (boni ou mali sur intégration fiscale).

5 Autres informations

5.1 Engagements financiers

NA

5.2 Effectif moyen

NA

5.3 Engagement formation au titre du CPF

NA

5.4 Rémunération des dirigeants

NA

Audit – Bureau de Lille
213 Boulevard de Turin

59777 Euralille

T : +33 (0)3 20 13 09 94

www.bakertilly.fr

COPIE
Certifiée
Conforme

IDK DEV 2
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : 162 boulevard de Fourmies
59100 ROUBAIX

RCS Lille Métropole 834 255 200

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

bakertilly

IDK DEV 2

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 162 Boulevard de Fourmies
59100 ROUBAIX

RCS Lille Métropole 834 255 200

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2022

A l'Associé Unique

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IDK DEV 2 relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Euralille, le 05 Juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Bertrand LEROY

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS IDF DEV 2 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 26 Boulevard de Reuilly 75012 PARIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 3 4 2 5 5 2 0 0 0 2 0 0 1 8 — Néant *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ		BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	3 000	CA	3 000	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	1 817	CG	1 817	7 814
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	4 817	CK	4 817	7 814
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 817	1A	4 817	7 814

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes — CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété * (immobilisations) — Stocks — Créances

* Des explications concernant cette rubrique seront données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise SBS_IPF_DEV_1 — Néant *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 5 000)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		1 593
	Report à nouveau	DH	(557)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(625)	(2 151)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 817	4 442
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		60
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		3 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		312
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 000	
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 000	3 372
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 817	7 814

RENVOIS

(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Ecart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 000 / 3 372
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Les informations demandées concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

Cegid Group

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise SAS IDF DEV 2 — Néant *

			Exercice N				Exercice (N – 1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens *	FD		FE	FF		
	Production vendue services *	FG		FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL		
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	580	1 913
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	45	237
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	625	2 151
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(625)	(2 151)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(625)	(2 151)

Cegid Group

Baker Tilly STREGO
Commissaires aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

Désignation de l'entreprise SAS TOP EEV ... Néant *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	625	2 151
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(625)	(2 151)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	IX	
(total)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (joindre en annexe) (8) Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

IDK DEV 2

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31 décembre 2022

Montants exprimés en EUR

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

Table des matières

1	Faits caractéristiques	2
1.1	Evènements principaux de l'exercice	2
1.2	Evénements post-clôture	2
2	Principes, règles et méthodes comptables	3
3	Informations relatives au bilan	4
3.1	ACTIF	4
3.1.1	Tableau des immobilisations	4
3.1.2	Tableau des amortissements	4
3.1.3	Immobilisations incorporelles	4
3.1.4	Immobilisations corporelles	4
3.1.5	Immobilisations financières	4
3.1.6	Stocks	4
3.1.7	Créances	4
3.1.8	Valeurs mobilières et disponibilités	4
3.1.9	Comptes de régularisation	4
3.1.10	Créances et dettes en devises, écarts de conversion	5
3.2	PASSIF	6
3.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	6
3.2.2	Capital	6
3.2.3	Provisions pour risques et charges	6
3.2.4	Dettes financières	7
3.2.5	Autres dettes	7
3.2.6	Comptes de régularisation	7
4	Informations relatives au compte de résultat	8
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique	8
4.2	Résultat financier	8
4.3	Résultat exceptionnel	8
4.4	Autres informations sur le compte de résultat	8
4.4.1	CICE	8
4.4.2	Transfert de charges	8
4.4.3	Impôt sur les bénéfices	8
5	Autres informations	8
5.1	Engagements financiers	9
5.2	Effectif moyen	9
5.3	Engagement formation au titre du CPF	9
5.4	Rémunération des dirigeants	9

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

1 Faits caractéristiques

La société n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice.

1.1 Evènements principaux de l'exercice

RAS

1.2 Evénements post-clôture

RAS

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes ont été établis conformément au PCG, et au règlement comptable de l'ANC (PCG, art. 833-2/1 et art. 832-2/1).

Pour les règles et méthodes plus spécifiques appliquées aux différents agrégats du bilan et du compte de résultat, cf. sections ci-dessous.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

3 Informations relatives au bilan

3.1 ACTIF

3.1.1 Tableau des immobilisations

NA

3.1.2 Tableau des amortissements

NA

3.1.3 Immobilisations incorporelles

NA

3.1.4 Immobilisations corporelles

NA

3.1.5 Immobilisations financières

NA

3.1.6 Stocks

NA

3.1.7 Créances

3.1.7.1 Classement par échéance

N/S

3.1.7.2 Dépréciation des créances

NA

3.1.7.3 Détail des principaux produits à recevoir

RAS

3.1.8 Valeurs mobilières et disponibilités

NA

3.1.9 Comptes de régularisation

RAS

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

3.1.10 Créances et dettes en devises, écarts de conversion

NA

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

3.2 PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	Ouverture 2022	Affectation Résultat 2021	Augmentation de capital	Autres mvts	Résultat 2022	Clôture 2022
Capital social	5 000	0	0	0	0	5 000
Primes et réserves	1 594	-1 594	0	0	0	0
Report à nouveau	0	-557	0	0	0	-557
Résultat	-2 151	2 151	0	0	-626	-626
Total	**4 443**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-3 817**

3.2.2 Capital

3.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 5 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Filiales	Nombre d'actions	Valeur (en euros)
Position en début d'exercice	5 000	5 000
Constitution de la société	0	0
Diminution de capital	0	0
Position en fin d'exercice	**5 000**	**5 000**

3.2.3 Provisions pour risques et charges

Les risques connus et probables sont provisionnés à la clôture de l'exercice, dès lors qu'ils peuvent être estimés avec une précision suffisante, dans le respect du principe de prudence.

3.2.4 Dettes financières

3.2.4.1 Classement par échéance

N/S

3.2.4.2 Emprunt et dettes financières divers

Pour une meilleure compréhension des états financiers, les comptes courants créditeurs sont reclassés en emprunt et dettes financières divers.

3.2.5 Autres dettes

3.2.5.1 Classement par échéance

N/S

3.2.5.2 Charges à payer

Montants exprimés en euros

Nature	Montant
Factures Non Parvenues	0
Agios bancaires	0
Total	**0**

3.2.6 Comptes de régularisation

RAS

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

NA

4.2 Résultat financier

RAS

4.3 Résultat exceptionnel

RAS

4.4 Autres informations sur le compte de résultat

4.4.1 CICE

NA

4.4.2 Transfert de charges

RAS

4.4.3 Impôt sur les bénéfices

Au 31/12/2022, la société IDK DEV 2 est filiale du groupe fiscalement intégré ID Valeurs.

Dans ce contexte, chaque société se voit imputer l'impôt sur les sociétés dont elle serait redevable dans le cadre d'une imposition séparée. La différence entre l'impôt dû par le groupe et l'impôt imputable à chaque membre participant du groupe intégré est constatée au niveau de la société mère (boni ou mali sur intégration fiscale).

5 Autres informations

5.1 Engagements financiers

NA

5.2 Effectif moyen

NA

5.3 Engagement formation au titre du CPF

NA

5.4 Rémunération des dirigeants

NA